

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association du Master Droit Social de Strasbourg

**Jeudi 10 avril 2014**

Participants (25) : Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU – Fabienne MULLER - Kader SAFIDINE – Aude VONNET – Damien CRAUK – Zina ZOUTINI – Benoit KARGER – Nicolas COCIANCICH – Laura FABING – Juliette DE GUIO – Mauranne GOULVEN – Carole LANG – Maéva DEROU – Gaëlle ICHTERTZ – Guillaume LENDER – Anaïs EDET – Delphine FENDER – Marion FAVIER – Laurent JANEL – Hélène DEPOYANT – Samy IKHLEF – Constance COUPE – Barbara HOLL – Amandine PAGE – Sylvie GENZLING.

Début de la séance : 18h10

La séance débute avec un tour de table de présentation : chacun se présente et indique sa profession ou son niveau d'études.

Laurent JANEL explique ensuite comment est apparue l'idée de créer une association du master : la promotion actuelle avait remarqué l'absence de structure dans le master contrairement à d'autres formations. Plusieurs projets avaient été lancés mais aucun n'avait été concrétisé. Alors que le réseau ALUMNI se développe de plus en plus, la volonté de créer un réseau d'anciens, actuels et futurs étudiants est apparue avec l'idée d'un rapport gagnant/gagnant. Une ébauche de statuts a donc été rédigée : elle constitue une première base de travail mais la promotion actuelle n'a pas assez de recul et souhaiterait donc avoir l'avis des anciens diplômés et de toute personne intéressée par le projet.

Fabienne MULLER propose alors un second tour de table pour que les anciens diplômés expliquent ce qu'ils viennent chercher avec une telle association.

- Benoit KARGER explique vouloir revoir des têtes connues, avoir un retour des anciens après le master mais également des suivants. En revanche, il pensait plus à une association axée sur le Master 2 uniquement. Cette association peut également servir à la création d'un réseau pour les offres d'emploi.
- Nicolas COCIANCICH souhaite également pouvoir revoir des personnes connues : en effet, le réseau ALUMNI ne semble pas très actif (peu de communication, d'e-mail). Il ajoute que dans les entreprises, beaucoup de choses passent par le réseau.
- Damien CRAUK considère qu'il s'agit d'une très bonne initiative : il rappelle qu'à l'époque de sa promotion, il y avait déjà un regret quant à l'absence d'un réseau du M2, sans possibilité de savoir ce que sont devenus les anciens et sans avoir de liens avec les nouveaux.
- Zina ZOUTINI espère que cette association permettra des échanges sur la matière par exemple avec la possibilité de se contacter sur un point précis mieux maîtrisé par un autre adhérent.
- Laura FABING confirme qu'il est essentiel d'être en lien et de pouvoir échanger sur des questions du quotidien dans les entreprises car ces questions ne sont pas forcément abordées lors des cours à la faculté.
- Juliette DE GUIO souligne qu'il est encore plus important en droit social d'avoir un réseau car les travailistes sont en concurrence directe avec le DJCE qui est lui déjà très en avance en termes de réseau.
- Mauranne GOULVEN regrette l'absence de relations avec les autres promotions.
- Carole LANG est d'accord pour l'idée du réseau professionnel mais espère aussi que cela constituera une aide pour les prochaines promotions.

Laurent JANEL confirme que l'idée d'origine était bien de créer un réseau qui bénéficiera à tout le monde (étudiants et professionnels). Il est également possible d'avoir un second volet plus axé sur le Master 2 avec l'organisation d'événements culturels et festifs.

Barbara HOLL rappelle que l'association devra rester à l'écoute des besoins de ses adhérents.

Sylvie GENZLING revient sur l'idée de créer cette association qui est en lien avec la création d'un site Internet sur le Master par deux étudiantes de la promotion actuelle dans le cadre du C2I Niveau 2. Ce site sera alimenté par les étudiants et pourra servir de support pour l'association en leur permettant de garder contact. Il est prévu de mettre en place un « Espace membres » accessible uniquement aux adhérents afin d'avoir une traduction concrète du réseau souhaité de professionnels en droit social.

Fabienne MULLER ajoute que le règlement d'examen du Master 2 a été modifié en conséquence : à partir de la rentrée prochaine, les étudiants auront l'obligation de participer à l'alimentation du site via la réalisation de comptes rendus des conférences, tables rondes, de la journée d'actualité de droit social (ce qui a déjà été réalisé par la promotion actuelle).

Marion FAVIER procède ensuite à la lecture des statuts article par article et Laurent JANEL demande aux personnes présentes de voter à main levée après chaque présentation et éventuelle discussion.

• **Article 1<sup>er</sup> - nom de l'association :**

- Discussion : le choix du nom est lié à celui entre une association d'étudiants visant uniquement les étudiants et anciens étudiants du master et une association du master droit social visant plus largement tous les travaillistes de Strasbourg et environs. La seconde option plus large est choisie et il est décidé d'avoir une partie tout public et une partie plus fermée (pour la création du réseau), à l'image de ce qui est prévu pour le site.
- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 2 - objet de l'association :**

- Discussion : il convient de modifier l'ordre des objectifs car l'association aura comme vocation première l'insertion professionnelle et la création d'un réseau de spécialistes en droit social. Eu égard au choix d'une association plus large que le seul master, l'objectif de promotion du master ne doit apparaître qu'après les deux autres.
- Vote avec modification : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 3 - moyens d'action de l'association :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 4 - ressources de l'association :**

- Discussion :
  - Laura FABING demande si la cotisation annuelle est annuelle ou unique avec une entrée dans l'association une fois pour toute. Il est décidé que la cotisation sera annuelle avec possibilité de renouveler ou non l'adhésion chaque année.
  - Afin de pouvoir voter le montant de la cotisation, il y a lieu tout d'abord de définir les futurs événements proposés par l'association afin que chacun puisse évaluer son intérêt à adhérer.

Sont ainsi proposés :

- Un forum des métiers plutôt axé sur une rencontre étudiants/professionnels. Fabienne MULLER souligne toutefois que cela ferait doublon avec la journée des Masters organisée chaque année par la faculté.

- Des manifestations pour les professionnels : dîner annuel pour rassembler les anciens, des conférences thématiques, une newsletter, des tables rondes d'actualisation des connaissances, un tarif préférentiel pour les adhérents de l'association pour certains événements. L'association permettra ainsi de mettre les compétences du réseau à la disposition de ses membres, elle constituera un lieu de mutualisation des compétences sur une thématique donnée.
  - Des manifestations association étudiants et professionnels telles qu'un atelier d'échange avec une présentation par les étudiants actuels du Master 2 suivie d'échanges pratiques avec les professionnels.
  - La création d'un forum sur le site.
    - o Les avantages pour les professionnels à adhérer à l'association devront être mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.
  - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 5 - durée de l'association :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 6 - siège social de l'association :**
    - Discussion : il est proposé de domicilier l'association à la faculté de droit conformément à la proposition de M. Le Doyen de la faculté de droit.
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 7 - membres de l'association :**
    - Discussion : Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU explique qu'à son sens la présence de membres de droit ne s'impose pas dès lors que l'association n'est pas adossée uniquement au Master. Fabienne MULLER estime que cette qualité de membre de droit est nécessaire pour pouvoir être informé sur les événements organisés par l'association et sur le site. Il est proposé de remplacer le titre du second membre de droit (« *Le directeur de l'équipe de droit social DRES/UMR 7354 de Strasbourg* ») par « *Le directeur de l'équipe de recherche de droit social de l'Université de Strasbourg* ».
    - Vote avec modification : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 8 - procédure d'adhésion :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 9 - perte de la qualité de membre :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 10 - convocation et organisation de l'assemblée générale ordinaire :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 11 - pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 12 - direction :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**
- **Article 13 - postes de la direction :**
    - Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 14 - réunions de la direction :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 15 - pouvoirs de la direction :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 16 - rétributions et remboursement de frais :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 17 - convocation et organisation de l'assemblée générale extraordinaire :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 18 - modification des statuts :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 19 - dissolution de l'association :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

• **Article 20 - règlement intérieur :**

- Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

➔ Les statuts sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue à Strasbourg le 10/04/2014.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la direction :

- Fabienne MULLER demande s'il y a des candidats parmi les personnes présentes : Juliette DE GUIO et Laura FABING se déclarent candidates.
- Sylvie GENZLING présente les candidatures des étudiants de la promotion actuelle.

• **Résultats de l'élection :**

- Président : François YANG (promotion 2013/2014) - élu à l'unanimité.
- Vice-présidente : Juliette DE GUIO (promotion 2012/2013) – élue à l'unanimité.
- Trésorière : Laura FABING (promotion 2011/2012) – élue à l'unanimité.
- Secrétaire : Maéva DEROU (promotion 2013/2014) – élue à l'unanimité.
- Assesseur : Marion FAVIER (promotion 2013/2014) – élue à l'unanimité.
- Assesseur : Delphine FENDER (promotion 2013/2014) – élue à l'unanimité.
- Assesseur : Barbara HOLL (promotion 2013/2014) – élue à l'unanimité.
- Assesseur : Laurent JANEL (promotion 2013/2014) – élu à l'unanimité.
- Assesseur : Sylvie GENZLING (promotion 2013/2014) – élue à l'unanimité.

Conformément aux statuts (article 7), sont membres de droit de l'association :

- Fabienne MULLER en tant que « *Directeur du Master 2 de droit social de Strasbourg* ».
- Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU en tant que « *Directeur de l'équipe de recherche de droit social de l'Université de Strasbourg* ».

Enfin, il est procédé au vote du montant de la cotisation annuelle :

- Vote pour 10€ : Contre : 0 / Abstention : 0 / **Adopté à l'unanimité.**

La première réunion de la direction de l'association est fixée au 5 mai 2014.

La séance est levée à 19h30.